



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 09 OCTOBRE 2020**  
**\*\*\*\***  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE, Monsieur Etienne MOZUL 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Caroline JAY 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI, Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

**Absents Excusés** : Madame Virginie RECart, Madame Laure AURRIAC

**Procuration** : Madame Laure AURRIAC à Monsieur Maxime CAFFRAY

**Secrétaire de séance** : Monsieur Mickaël PIONETTI

Date de la convocation : 02/10/2020

Date de l'affichage : 05/10/2020

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Nombre de membre ayant une procuration : 1

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Validation et signature du compte rendu du 28 août 2020 ;

**Délibérations** :

- 09102020-01 – Demande de subvention dans le cadre du projet « DSIL exceptionnelle » : aménagement écologique des abords de la maison de la nature ;
- 09102020-02 – Convention d'adhésion au service PCS du CDG40 pour la mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;
- 09102020-03 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal ;
- 09102020-04 – Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- 09102020-05 – Extension de la zone agglomération ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Mickaël PIONETTI propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 28 août dernier à la signature des élus.

Après signature du registre des procès-verbaux par les élus, le Maire poursuit la séance.

**Délibération n° 09102020-01 - Demande de subvention dans le cadre du projet « DSIL exceptionnelle » : aménagement écologique des abords de la maison de la nature**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CAFFRAY pour présenter le projet de demande de subvention dans le cadre de la DSIL exceptionnelle.

Monsieur CAFFRAY explique que suite à la crise liée à l'épidémie du COVID 19 et afin de relancer l'activité économique locale, le gouvernement a décidé de voter une DSIL Exceptionnelle (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Un montant global de 2.5 millions € est attribué pour les projets portés par les collectivités landaises.

Le projet présenté par la commune concerne l'aménagement des abords de la maison de la nature dans un but écologique afin de :

- Lutter contre les îlots de chaleur
- Diminuer l'artificialisation des sols et ses impacts
- Créer des espaces de convivialité

Le montant du projet s'élève à 94990 € TTC dont 71658 HT pour les travaux d'aménagement paysager et 9000€ non subventionnable de bornes pour la recharge des voitures électriques.

Monsieur CAFFRAY propose à l'assemblée de voter une demande de subvention à hauteur de 60 % HT du projet, auprès de l'Etat dans le cadre de cette dotation exceptionnelle.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n° 09102020-02 – Convention d'adhésion au service PCS du CDG40 pour la mise à jour du Plan communal de sauvegarde**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

Il rappelle que ce Plan Communal de Sauvegarde est utilisé, en cas de survenance d'évènements graves, et permet de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune.

Cela permet de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes en partenariat avec le Centre de Gestion des Landes propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG, de mettre à jour notre PCS et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Après signature d'une convention, la mise à jour complète sera facturée forfaitairement à 1700 € mais subventionnée à hauteur de 65 %.

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35 % du coût global soit 595 €.

Monsieur le Maire soumet au vote la signature de cette convention

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération 09102020-03 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame JAY pour présenter le règlement intérieur du conseil municipal.

Madame JAY rappelle que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Ce règlement ayant été transmis pour lecture avec la convocation de la présente réunion, après discussion sur certains points à changer notamment l'article 7 sur les commissions, il est décidé de reporter le vote du règlement.

Messieurs SERVOIS et MOZUL et Mesdames POMMIES et JAY se réuniront pour réétudier ce document.

**Délibération n° 09102020-04 – Désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire signale qu'il faut désigner des représentants à la CLECT. Il spécifie que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) doit obligatoirement être consultée pour évaluer tous les transferts de charges en lien avec la prise d'une nouvelle compétence par la communauté d'agglomération.

Chaque commune dispose du même nombre de sièges au sein de la CLECT (titulaires et suppléants) qu'elle en a au sein du Conseil communautaire donc 2.

Il lui appartient, conformément à l'article 1609 nonies C IV du code des impôts, de désigner par délibération les élus qu'elle souhaite voir siéger à la CLECT, sachant que ces élus peuvent ne pas être conseillers communautaires.

Monsieur MOZUL Etienne et Madame JAY Caroline se présentent comme représentants.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération 09102020-05 – Extension de la zone agglomération**

Monsieur le maire informe de son intention de déplacer l'entrée de l'agglomération côté Saubusse comme cela a été fait côté d'Angoumé.

En mettant le panneau au niveau du 1041 route de la Forêt cela permettrait :

- De mettre la vitesse à 50 km/h avant la clinique vétérinaire
- D'insérer dans l'agglomération la Scandibérique qui arrive de la route de la Sablère
- De décider des accès nouveaux accès à la départementale pour de nouvelles constructions

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20 H 30

Le Maire,